

RNS VICHY 2024

DOSSIER APPEL D'OFFRE TRAITEURS



Le Comité Exécutif National (CEN) organise tous les ans la Rencontre Nationale Sportive et culturelle des originaires et des amis de Madagascar en Europe (RNS). Cette année nous allons ensemble célébrer la 49^{ème} édition qui se déroulera samedi 30 dimanche 31 mars et lundi 1^{er} avril 2024 à Vichy.

Le CEN, Maître d'Ouvrage de la manifestation, souhaite proposer des spécialités gastronomiques malgaches aux participants de la RNS, et décide de faire appel à des traiteurs service qui seront installés sur différents lieux d'activité de la RNS. L'attribution des emplacements se fera après une étude comparative des offres des prestataires, et sera allouée au candidat ayant soumis la meilleure qualité d'offre financière, expérience et équipement.

Les Conditions générales de mise à disposition d'espace pour prestation de restauration ou buvette à la RNS 2024 définissent les conditions de location d'espaces destinés à assurer une prestation de traiteur pendant la RNS 2024. Elles s'appliquent à toutes les prestations traiteurs durant cette RNS.

Chaque candidat doit en prendre connaissance et les accepter formellement lors du dépôt de sa candidature.

Le CEN offre :

- a. La mise à disposition d'un espace dans les infrastructures où se dérouleront les activités de la RNS
- b. L'accès à l'eau potable, au raccordement électrique et la puissance électrique adaptée à la catégorie de prestation
- c. Les tables, les bancs et l'abri pour les consommateurs du Village de Madagascar
- d. Le contrôle de conformité électrique des installations des appareils fournis par ses prestataires
- e. La communication auprès du public sur ses supports médiatiques les adresses, les menus et tarifs des prestataires de restauration ou de buvette pendant la RNS
- f. L'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public
- g. La vérification de la validité de l'attestation d'assurance du prestataire pour son activité à la RNS
- h. La mise à disposition d'espaces avec les frais minimum de participation suivants :

Code	Montant minimum de participation	Espace mis à disposition RNS 2023	Activités
R1 à R6	4 500€	<ul style="list-style-type: none"> • <u>6 espaces restauration équipés de tentes 8mx4m accessible aux clients sur 3 cotés au Village de Madagascar</u> Centre Omnisports de Bellerive du Samedi 30 mars à 9h00 au lundi 1er avril 14h00 	PC des organisateurs, accueil des sportifs samedi matin, cérémonies d'ouverture et de clôture, activités culturelles, Podium, éliminatoires de Basket, finales de Basket et de Volley, des stands
R7	3500 €	<ul style="list-style-type: none"> • <u>1 espace restauration buvette dans le Palais des sports de Bellerive</u> du samedi 30 mars à 9h00 au dimanche 31 mars à 22h 	Cérémonies d'ouverture, éliminatoires de Basket, finales de Basket et de Volley
R	1 200€	<ul style="list-style-type: none"> • <u>1 lot d'espace restauration équipé de tente 3mx3m</u> Centre Omnisports Bellerive de 12h00 le samedi 30 mars et le dimanche 31 mars à 21h 	Eliminatoires Foot
B1 B2	450€ 350€	<ul style="list-style-type: none"> • <u>1 buvette par gymnase</u> du samedi 30 mars à 11h00 au dimanche 31 mars à 15h00 <p>Complexe Sportif des Darcins 42 av. de l'Europe 03300 CUSSET</p> <p>Gymnase Jules Ferry 69 allée des Ailes Vichy</p>	Eliminatoires Volley Eliminatoires Basket

Dépôt de candidature [du 28 décembre au 31 janvier 2024](#)

Modalités pratiques :

1. A Documents à remplir et à signer et à renvoyer au CEN en format PDF ou fichier EXCEL :

- le formulaire de demande d'espace rempli avec votre proposition de frais de participation
- la confirmation d'acceptation des Conditions générales de mise à disposition signée
- la fiche technique renseignée, l'accord de Confidentialité signée,
- votre attestation d'assurance couvrant votre activité à la RNS 2024.

Dossier Buvette/Restauration

2. Des documents complémentaires seront demandés aux candidats des espaces R1 à R6 :

- la copie de la carte professionnelle restauration ou traiteur
 - le CERFA N° 13984*03 validée par votre Préfecture.
3. La confirmation de votre participation devrait être faite dans les 5 jours suivant la validation de votre candidature par le CEN au plus tard le 05 février 2024.
 4. Pour confirmer définitivement les emplacements R1 à R7, le règlement des 60% devrait être fait au plus tard 1 semaine après la validation de votre candidature.
 5. Pour les espaces B1 à B3 le règlement se fera en une seule fois au plus tard le 1er mars 2024 à 20h. Un lien HelloAsso vous sera communiqué par le CEN à la confirmation de votre candidature.
 6. Pour les espaces R1 à R7 le solde soit 40% sera à régler sur site au plus tard le 1er avril 2024
 7. Un chèque de caution de 1000 € sera demandé pour les emplacements R1 à R7. Un état de lieu de sortie sera réalisé le lundi 01 avril.
 8. Le remboursement de la caution sera conditionné à la constatation d'un espace restauration/stand propre durant et à la fin de l'événement en plus de la validation de la ville de Vichy.

Formulaire de demande

à renvoyer avant le 31 janvier 2024 à restauration@rns-cen.com

IDENTIFICATION RENSEIGNEZ OBLIGATOIREMENT TOUTES LES RUBRIQUES CI-APRES

Dénomination sociale _____

Statut Société Artisan Association _____

Numéro immatriculation SIRET _____ ou RNA _____

Nom responsable 1 _____ Tel _____ Mail _____

Nom responsable 2 _____ Tel _____ Mail _____

Nom société d'assurance couvrant l'activité de prestataire à la RNS _____

Numéro de la police d'assurance _____

CHOIX D'ESPACE(S) EXPRIMEZ VOTRE OU VOS CHOIX EN COCHANT DEUX CASES AU MAXIMUM ET FAITES VOTRE PROPOSITION OU VOS OFFRES DE PARTICIPATION

Code espace		Espace mis à disposition	Montant minimum de participation	Proposition offre de participation en €
R1 à R6	<input type="checkbox"/>	• 6 espaces restauration au Village de Madagascar Centre Omnisports Bellerive	4 500€	_____
R7	<input type="checkbox"/>	• 1 espace restauration buvette au Palais des sports Centre Omnisports Bellerive	3 500€	_____
R8	<input type="checkbox"/>	1 espace restauration Centre Omnisports Bellerive	1 200€	_____
B1	<input type="checkbox"/>	• 1 buvette par gymnase		
B2	<input type="checkbox"/>	Complexe Sportif des Darcins 42 av. de l'Europe 03300 Cusset	450€	_____
		Gymnase Jules Ferry, 69 allée des Ailes Vichy	350€	_____

ENGAGEMENT CASES A COCHER OBLIGATOIREMENT POUR LA PRISE EN COMPTE DE VOTRE CANDIDATURE

- Confirme avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de mise à disposition
- Confirme avoir pris connaissance et accepte l'accord de confidentialité
- M'engage à renvoyer les documents demandés en format PDF ou EXCEL à restauration@rns-cen.com dans les 7 jours suivants la confirmations de ma candidature
- M'engage si ma candidature est retenue, à effectuer les formalités ci-après dans les 7 jours suivants la notification de la validation de ma candidature par le CEN :
- * M'engage à régler uniquement en ligne la première tranche de 60% de mon offre de frais de participation validé par le CEN pour les stands R1 à R7
- * M'engage à régler uniquement en ligne la totalité de mon offre de participation validé par le CEN pour les stands B1 à B3
- * M'engage à respecter les règles de circulation et utilisation de l'ascenseur pour le stand Buvette Palais de sport
- M'engage à rendre l'espace propre. La caution ne sera rendue qu'après la vérification et le compte rendu de la ville de Vichy.
- M'engage à participer à une réunion de préparation (en visio) date à confirmer

Signature du candidat

Accord de confidentialité

à renvoyer avant **le 31 janvier 2024** à restauration@rns-cen.com

Le CEN Comité Exécutif National et _____ représenté par

Conviennent de ce qui suit

Le Soumissionnaire reconnaît et s'engage à conserver la plus stricte confidentialité de l'Information Confidentielle, et que l'Information Confidentielle ne sera ni copiée, ni reproduite en tout ou en partie de quelque manière que ce soit ni divulguée aux tiers,

Le Soumissionnaire s'engage à respecter et à faire respecter par son personnel respectif le présent Accord de Confidentialité et à ne pas révéler ou laisser à la disposition de tiers d'Information Confidentielle sans avoir obtenu l'accord préalable écrit du CEN.

Le Soumissionnaire prendra, préalablement à toute communication à son personnel, toutes les mesures utiles pour préserver la confidentialité de l'Information Confidentielle.

La responsabilité du Soumissionnaire pourra être engagée sur le fondement du présent Accord de Confidentialité dès lors que CEN apportera la preuve d'une volonté de la part du soumissionnaire de divulguer les dites informations ou de porter atteinte aux droits de propriété de CEN des Informations Confidentielles couvertes par le présent Accord de Confidentialité et pourra donner lieu à des actions en recherche de responsabilité et à réparation du préjudice subi.

Le présent Accord de Confidentialité est régi par le droit français.

Tout litige en découlant sera de la compétence exclusive du Tribunal du demandeur.

Signature du candidat